

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 745

présenté par  
Mme Bazin-Malgras

-----

**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer la division et l'intitulé suivants:**

« Section 1 *bis* »

« Dispositions applicables aux salariés et assimilés »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. L'exposé des motifs prévoit une autre division du Chapitre III avec une section 2 incluant les articles 14 à 16. Il s'agit de tenir compte de la division prévue dans l'exposé des motifs afin de faire concorder les deux rédactions.